

1972.

CP

Français

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1122
25 février 1972

DEBUT DU RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS DE GUERRE
GRANDS BLESSES ENTRE L'INDE ET LE PAKISTAN

Genève (CICR) - Vendredi 25 février s'est déroulée entre l'Inde et le Pakistan la première opération de rapatriement des prisonniers de guerre grands blessés capturés pendant le conflit de décembre 1971. A Rawalpindi, 17 prisonniers de guerre indiens ont été embarqués à bord d'un avion du Comité international de la Croix-Rouge à destination de l'Inde, alors qu'à la Nouvelle-Delhi 27 prisonniers de guerre pakistanais ont été regroupés pour être ramenés par un autre appareil du CICR au Pakistan. Des délégués-médecins du CICR accompagnaient les rapatriés. D'autres opérations semblables sont prévues pour les semaines à venir, les autorités des deux pays s'étant déclarées d'accord de renvoyer dans leur patrie tous les prisonniers de guerre grands blessés.

Quant aux prisonniers de guerre valides, ils sont visités régulièrement par les délégués du CICR, aussi bien en Inde qu'au Pakistan, conformément aux dispositions de la IIIème Convention de Genève. Un très volumineux courrier ainsi que quelques milliers de paquets destinés à ces prisonniers ont déjà transité de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise, à Wagah.

Au Bangla Desh même l'action de secours de la Croix-Rouge conduite en faveur de plusieurs centaines de milliers de civils nécessiteux n'a cessé de se développer depuis un mois. Actuellement, 17 équipes médico-sociales mises à disposition par les Croix-Rouges de Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grand-Bretagne, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, République fédérale d'Allemagne et Suède sont réparties dans diverses régions du pays. Elles ont distribué jusqu'à aujourd'hui plus de 5'000 tonnes de vivres et une quantité importante de médicaments.

Le transport des prisonniers de guerre grands blessés ainsi que l'acheminement d'une partie des secours et le déplacement des diverses équipes sont assurés par avions et hélicoptères; soit 2 DC-6 mis à la disposition du CICR par la Confédération helvétique, un C 130 fourni par la Nouvelle-Zélande, auxquels s'ajoutent 3 hélicoptères, deux ayant été offerts par la République fédérale d'Allemagne et le troisième par la Suède.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE
SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS
PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1123
16 mars 1972

Don belge en faveur de l'action du Comité international de
la Croix-Rouge dans le sous-continent indien.

Genève (CICR) - Le représentant permanent de la Belgique à Genève a remis, le 16 mars 1972, au commissaire de l'action du CICR dans le sous-continent indien un chèque de la part de son Gouvernement d'un montant de 705'500 francs suisses.

Ce don vient s'ajouter aux contributions en espèces reçues de la part de 4 Gouvernements (Suisse, Fr. 500'000.--; Canada, Fr. 962'000.--; Norvège, Fr. 900'000.--; Grande-Bretagne, Fr. 950'000.--) et de 19 Sociétés nationales de la Croix-Rouge (pour un total de 2'210'000.-- francs suisses), sans compter les dons importants en nature et en services.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE
SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS
PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1124
20 mars 1972

OUVERTURE A VIENNE DE LA CONFERENCE D'EXPERTS
DE LA CROIX-ROUGE

Genève (CICR) - La seconde session de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire s'est ouverte le 20 mars 1972 à Vienne. Cette Conférence, qui se tiendra à la Hofburg jusqu'au 24 mars, a été convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge sur l'invitation de la Croix-Rouge autrichienne. Quelque 100 délégués représentant une quarantaine de Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge participent à cette réunion.

La cérémonie inaugurale s'est déroulée dans la grande salle de cérémonie de la Hofburg, en présence du Dr Rudolf Kirchsclaeger, ministre des Affaires étrangères autrichien, du Dr. Hans Lauda, président de la Croix-Rouge autrichienne, de M. Marcel-A. Naville, président du CICR, de M. A. Modim Abut secrétaire général adjoint de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, et de nombreux représentants du corps diplomatique. La Conférence doit permettre un large échange de vues sur les projets de textes préparés par le CICR en vue de la seconde session de la Conférence d'experts gouvernementaux. En outre, les questions intéressant plus particulièrement les Sociétés nationales, telles celles du rôle qu'elles peuvent jouer dans la diffusion et le développement du droit humanitaire et de leur concours aux travaux du CICR dans ce domaine, seront abordées.

Les conclusions de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge, qui vient de s'ouvrir à Vienne, seront communiquées à la Conférence d'experts gouvernementaux qui se tiendra au mois de mai à Genève.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 200

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1125
24 mars 1972

CLOTURE DE LA CONFERENCE D'EXPERTS DE LA CROIX-ROUGE A VIENNE

Genève (CICR) - La seconde session de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge pour la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, qui s'est tenue à Vienne depuis le 20 mars, s'est terminée vendredi 24 mars. Elle a réuni pendant cinq jours quelque 100 experts représentant une quarantaine de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'assemblée s'est montrée unanimement favorable aux projets de textes établis par le Comité international de la Croix-Rouge en vue de compléter les Conventions de Genève de 1949, et qui seront présentés à la Conférence d'experts gouvernementaux qui se tiendra à Genève en mai prochain.

Les experts se sont penchés plus particulièrement sur les questions intéressant directement les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, telles celles des transports sanitaires, de la protection du personnel et des établissements sanitaires civils, de l'assistance de la Croix-Rouge aux victimes des conflits armés. Ils ont en outre marqué leur volonté de voir les Sociétés nationales participer plus activement aux côtés du CICR dans le domaine du développement et de la diffusion du droit international humanitaire, en agissant aussi bien auprès des gouvernements que de l'opinion publique.

Les conclusions de la Conférence d'experts de la Croix-Rouge seront transmises à la deuxième session de la Conférence d'experts gouvernementaux.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE
SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS
PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 — TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1126
10 avril 1972

RAPATRIEMENT DE PRISONNIERS DE GUERRE INDIENS ET PAKISTANAIS

Genève (CICR) - Une nouvelle opération de rapatriement de prisonniers de guerre blessés a eu lieu entre l'Inde et le Pakistan le 10 avril 1972. L'avion DC-6 du Comité international de la Croix-Rouge a ramené de New Delhi à Rawalpindi 35 prisonniers de guerre pakistanais, et, en sens inverse, a rapatrié un prisonnier de guerre indien.

D'autres opérations humanitaires par avions Croix-Rouge sont prévues : les autorités du Pakistan et du Bangladesh ont donné leur accord pour le rapatriement, par les soins du CICR, de quelques milliers de civils (Pakistanais au Bangladesh, Bengalis au Pakistan).

A l'occasion de l'opération de rapatriement du 10 avril, 3.000 colis, confectionnés par la Croix-Rouge pakistanaise et destinés aux prisonniers de guerre pakistanais en Inde, ont été transportés par l'avion du CICR. Habituellement, les paquets destinés aux prisonniers de l'Inde et du Pakistan sont transmis directement au poste frontière indo-pakistanaise de Wagah.



LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE / COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

17, ch. des Crêts, CH-1211 Genève 19
Adr. télégraphique: Licross
Téléphone: 34 55 80 - Télex: 22555

Genève

7, av. de la Paix, CH-1211 Genève 1
Adr. télégraphique: Intercroixrouge
Téléphone: 33 30 60 - Télex: 22269

Pour publication immédiate
Mercredi 12 avril 1972

CICR - 1127
LSCR-Général 1972-4

LA XXIIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE SE TIENDRA A TEHERAN EN 1973

La capitale de l'Iran sera l'hôte, du 26 septembre au 14 octobre 1973, de la XXIIème Conférence internationale de la Croix-Rouge qui sera précédée des réunions de la XXXIIème session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, de différents Comités consultatifs de la Ligue et du Conseil des Délégués.

A la suite de l'invitation reçue de la Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale présidée par la Comtesse de Limerick a fixé, au cours de sa séance du 11 avril 1972, le lieu et les dates de la prochaine Conférence internationale.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge est la plus haute autorité délibérante de la Croix-Rouge internationale. Elle se compose des délégations des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge dûment reconnues, des délégations des Etats participant aux Conventions de Genève ainsi que de celles du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. La Conférence internationale a comme principale mission d'assurer l'unité des efforts des Sociétés nationales, du Comité international et de la Ligue. Elle se réunit en principe tous les quatre ans. La précédente Conférence internationale de la Croix-Rouge, la XXIème, s'était tenue à Istanbul en septembre 1969.

Parmi d'autres questions à l'ordre du jour de la Commission permanente figurait également la remise de la médaille Henry Dunant à un certain nombre de nouveaux titulaires. Cette distinction, créée par la XXème Conférence internationale de la Croix-Rouge, Vienne 1965, "est destinée à reconnaître et à récompenser les services exceptionnels ou actes de grand dévouement à la cause de la Croix-Rouge accomplis par un de ses membres, quel que soit son rang dans l'institution".

Trois médailles Henry Dunant ont été conférées aux personnalités suivantes: Mademoiselle Kataline Durgó, Infirmière retraitée de la Croix-Rouge hongroise qui, au cours d'une longue carrière, a accompli de nombreuses missions; M. l'Ambassadeur André François-Poncet, de l'Académie française, qui a assumé dans le passé, pendant de nombreuses années, les fonctions de président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, de vice-président de la Ligue et de président de la Croix-Rouge française; Madame Sachiko Hashimoto, ancienne directrice nationale de la Croix-Rouge japonaise de la Jeunesse, présidente du Conseil national des Organisations de jeunesse du Japon, et depuis 1971, présidente de la Croix-Rouge japonaise de la Jeunesse.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1128

3 mai 1972

OUVERTURE DE LA 2e SESSION DE LA CONFERENCE D'EXPERTS

GOUVERNEMENTAUX

Genève (CICR) - Une cérémonie officielle a marqué l'ouverture, le 3 mai 1972 à Genève, de la seconde session de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés.

Convoquée par le Comité international de la Croix-Rouge, cette conférence siégera jusqu'au 3 juin 1972 et réunit plus de 350 experts délégués par 70 gouvernements.

Lors de la cérémonie d'ouverture, des discours ont été prononcés par MM. Marcel A. Naville, président du CICR, Henry Schmitt, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, et Marc Schreiber, directeur de la Division des Droits de l'Homme et représentant du secrétaire général des Nations Unies.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 34 60 01 - TELEX : 22 289

PRESS RELEASE

Genève, 16 mai 1972

VISITE D'UNE DELEGATION ARABE AUPRES DU PRESIDENT DU CICR

Genève (CICR) — Le président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Marcel-A. Naville, qui avait regretté le malentendu ayant empêché la rencontre prévue la veille, a reçu, le 16 mai, une délégation de chefs de mission des pays arabes accrédités à Genève.

La délégation a remis un aide-mémoire exposant son point de vue concernant les répercussions des événements survenus à l'aéroport de Lod.

+++

Geneva, 16 May 1972

ARAB DELEGATION VISITS PRESIDENT OF ICRC

Geneva (ICRC) - On 16 May, the President of the International Committee of the Red Cross, Mr. Marcel A. Naville, who regretted that a misunderstanding had prevented the meeting which was to have been held the day before, received a delegation of heads of mission of Arab countries accredited to Geneva.

The delegation handed him a memorandum stating its views on the repercussions of the events which had occurred at Lod airport.

+++

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1129

8 mai 1972

RAPATRIEMENT DE PRISONNIERS DE GUERRE PAKISTANAIS

Genève (CICR) - En date du 8 mai 1972, une nouvelle opération de rapatriement de prisonniers de guerre blessés a eu lieu entre l'Inde et le Pakistan. L'avion DC-6 du Comité international de la Croix-Rouge a ramené 37 prisonniers de guerre pakistanais de New Delhi à Rawalpindi. A cette occasion, des milliers de messages familiaux ont été transportés dans les deux sens. C'est ainsi que depuis le début de l'action menée par l'Agence centrale de recherches, près d'un million de messages familiaux ont pu être échangés.

En outre, un groupe de quelque 270 touristes originaires de plus de 20 pays, bloqués en Inde depuis de très nombreuses semaines, a traversé le 7 mai la frontière à Wagah, en direction du Pakistan, cela grâce à l'intervention du CICR.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 34 60 01 - TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1130

10 mai 1972

PRISE DE POSITION DU CICR

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge a été sollicité d'intervenir en faveur des passagers et membres d'équipage du Boeing de la Sabena gardés en otages par un commando palestinien sur l'aéroport de Tel Aviv. Avec l'accord des autorités israéliennes et du commando palestinien, et aux seules fins de venir en aide à des innocents menacés de mort, il a accepté de servir d'intermédiaire entre les deux parties.

L'intervention des forces armées israéliennes a pris ses délégués par surprise. Le CICR ne saurait admettre que quiconque tente d'utiliser son action humanitaire à des fins militaires ou politiques.

C'est pourquoi le CICR rejette avec fermeté aussi bien les tentatives de le manoeuvrer que les accusations de s'être prêté volontairement à une manoeuvre.

Enfin, il condamne une fois de plus avec sévérité les actes de piraterie aérienne, les prises d'otages et autres tentatives de chantage qui mettent en danger la vie d'êtres innocents.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 34 60 01 - TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1131

26 mai 1972

PRESENCE DE LA CROIX-ROUGE AU BURUNDI

Genève (CICR) - Les graves troubles au Burundi ont amené le Comité international de la Croix-Rouge à dépêcher sur place deux délégués et un médecin auxquels s'est joint un agent de liaison de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Aux tâches traditionnelles du CICR s'ajoute un action de secours en faveur des populations civiles, menée en étroite collaboration avec la Croix-Rouge du Burundi.

C'est ainsi qu'un premier lot de médicaments a été envoyé d'urgence à Bujumbura, alors qu'un appel vient d'être lancé à plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge requérant leur appui sous forme de fonds et secours matériels.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 34 60 01 - TELEX : 22 289

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1132

26 mai 1972

VISITE D'INTERNES EN IRLANDE DU NORD

Genève (CICR) -- Comme convenu lors de la dernière visite des délégués du Comité international de la Croix-Rouge en Irlande du Nord en décembre dernier, une nouvelle visite a été mise sur pied et effectuée en plein accord avec le Secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord.

L'équipe de la Croix-Rouge, composée d'un délégué et d'un médecin suisses, a visité les 24 et 25 mai 1972 le centre d'internement de Long Kesh, qui est actuellement le seul établissement en Irlande du Nord où sont détenus des internés.

Pendant leur visite à Long Kesh, les délégués ont pu mener leur mission en toute liberté et s'entretenir sans témoin avec les internés de leur choix. Comme de coutume, le rapport du CICR sur cette visite sera remis directement au Gouvernement en la personne du Secrétaire d'Etat.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1133

2 juin 1972

CLOTURE DE LA SECONDE SESSION DE LA CONFERENCE
D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX

Genève (CICR) - Après un mois de travaux, la seconde session de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, convoquée à Genève par le Comité international de la Croix-Rouge, s'est terminée le vendredi 2 juin 1972.

Au cours de la séance de clôture, le président du CICR, M. Marcel A. Naville, a évoqué l'avenir des travaux. Il a constaté avec satisfaction que des progrès importants avaient été accomplis qui permettent d'envisager la réunion prochaine d'une Conférence diplomatique à laquelle des projets de conventions pourraient être soumis.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 34 60 01 -- TELEX : 22 289

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de Presse No 1134

4 juillet 1972

LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES AU CICR

Genève (CICR) - Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, accompagné du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Winspeare Guicciardi, s'est rendu le 4 juillet 1972 au siège du Comité international de la Croix-Rouge, où il a été reçu par M. Marcel A. Naville, Président, entouré de plusieurs membres du Comité et de la Direction.

Lors de l'entretien privé qui s'est déroulé à l'occasion de cette visite, le Secrétaire général des Nations Unies et le Président du CICR se sont entretenus des travaux que conduit le CICR dans le domaine du développement du droit international humanitaire, entreprise à laquelle les Nations Unies sont étroitement associées. Le rôle respectif des deux Institutions dans les actions de secours en faveur des populations civiles a également été évoqué. Enfin, M. Naville a informé M. Waldheim des activités humanitaires du CICR dans le monde, plus particulièrement dans le sous-continent asiatique.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 80 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1135

6 août 1972

ACCIDENTS SURVENUS A DES ENVOIS DE SECOURS

Genève (CICR) - La Communauté économique européenne avait chargé, en 1971, le Comité international de la Croix-Rouge de transporter et distribuer, à titre de don, aux réfugiés bengalis en Inde et aux populations du Bangla Desh, quelque 43.350 tonnes de riz et 4.650 tonnes de froment. De cette importante attribution, 35.150 tonnes sont arrivées à Calcutta, Madras et Chittagong. Car, sur les huit bateaux affrétés pour le transport de ces marchandises, l'un transportant 7.050 tonnes de riz est échoué au large du Cap Juby, perdant ainsi sa cargaison, tandis qu'un second bateau, transportant 5.800 tonnes de riz, est immobilisé par une avarie à Las Palmas de Ténériffe.

Une enquête est en cours pour établir l'étendue des dommages et les responsabilités encourues afin notamment de remplacer les marchandises perdues ou avariées.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1136
7 août 1972

CIVILS INDIENS AU PAKISTAN

Genève (CICR) - Prenant en considération une suggestion du Comité international de la Croix-Rouge, le Gouvernement du Pakistan a pris les décisions suivantes relatives au sort des civils indiens se trouvant sur son territoire : tous les internés civils indiens arrêtés à la frontière indo-pakistanaise pendant les hostilités, en décembre 1971, seront rapatriés. Il s'agit de 270 personnes environ; tous les civils indiens, entrés légalement au Pakistan avant les hostilités, pour y faire une visite familiale, auront la possibilité de regagner leur pays. Cette mesure touche environ 6.500 personnes; enfin, tous les civils indiens, entrés illégalement au Pakistan avant le 3 décembre 1971, seront libérés et reconduits à la frontière.

Les modalités pratiques de ces mesures seront établies par les délégations du CICR à Islamabad et New Delhi, en étroite liaison avec les Gouvernements pakistanais et indien.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1137
15 septembre 1972

LE CICR RECONNAIT LE CROISSANT-ROUGE DE BAHREIN

Genève (CICR) - Lors de sa séance plénière du 14 septembre 1972, le Comité international de la Croix-Rouge a reconnu la Société nationale du Croissant-Rouge de Bahrein.

Cette reconnaissance porte à 116 le nombre des Sociétés membres de la Croix-Rouge internationale.

Au cours des derniers mois, des représentants du CICR et de la Ligue ont eu l'occasion de se rendre compte sur place des activités déjà entreprises par cette Société nationale alors encore en formation.

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 60 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1138
29 septembre 1972

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE AU CICR

Genève (CICR) - A l'occasion de son voyage en Suisse, le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Gustav Heinemann, s'est rendu le 29 septembre 1972 au siège du Comité international de la Croix-Rouge.

Accompagné de son épouse et d'une suite de dix personnes, M. Heinemann a été accueilli par le président du CICR, M. Marcel A. Naville, et Mme Naville, entourés de quelques membres du Comité et de la Direction. Assistaient également à cette rencontre, le conseiller fédéral Kurt Furgler et son épouse, ainsi que M. Henri Schmitt, président du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, et le chef du Protocole du Département politique fédéral, M. l'ambassadeur Charles-Albert Wetterwald.

A la fin de la visite, une exposition de documents relatifs aux activités du Service allemand de l'Agence centrale de recherches a été présentée au Président Heinemann et à sa suite.

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 80 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1139

27 octobre 1972

TITRES DE VOYAGE CICR POUR LES APATRIDES D'OUGANDA

Genève (CICR) - Pour venir en aide aux personnes apatrides ou de nationalité indéterminée ayant reçu l'autorisation de quitter l'Ouganda, mais ne disposant pas de papiers sur lesquels apposer le visa du pays d'accueil, le Comité international de la Croix-Rouge avait proposé, le 10 octobre 1972, aux autorités de Kampala, l'utilisation du "titre de voyage CICR".

Ce document, d'une validité de trois mois, permet à un réfugié sans papiers de se rendre dans un pays d'accueil, lequel lui fournit à son arrivée les pièces d'identité nécessaires à son installation. Le "titre de voyage" est alors retourné au CICR.

Dans le cadre des négociations générales au sujet des Asiatiques qui se sont déroulées entre les Nations Unies et le Gouvernement ougandais, il a été constaté que les documents CICR étaient les plus appropriés pour cette situation particulière. En conséquence, le CICR a été prié de prendre les mesures nécessaires, par l'intermédiaire de son délégué à Kampala, pour délivrer de tels documents aux personnes concernées. Des spécialistes de l'Agence centrale de Recherches du CICR ont quitté Genève le 25 octobre pour l'Ouganda, où ils travailleront en étroite collaboration avec les délégués du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME), ces organismes étant chargés de l'organisation du départ des personnes se rendant aux Etats-Unis, en Amérique latine et dans plusieurs pays d'Europe.

+++



LEAGUE OF RED CROSS SOCIETIES / INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS

17, ch. des Crêts, CH-1211 Geneva 19
Telegraphic address: Licross
Telephone: 34 55 80 - Telex: 22555

Geneva

7, av. de la Paix, CH-1211 Geneva 1
Telegraphic address: Intercroixrouge
Telephone: 33 30 60 - Telex: 22269

Communiqué de presse conjoint
3 novembre 1972

CICR 1140
LIGUE GEN.1972-17

REUNION D'INFORMATION DE LA CROIX-ROUGE

Genève (CICR-LIGUE) - Répondant à une invitation du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, une vingtaine d'experts appartenant à plusieurs Sociétés nationales de la Croix-Rouge se sont réunis vendredi 3 novembre 1972 au siège du CICR. Les participants ont entendu divers rapports sur les programmes de la Croix-Rouge en cours ou en préparation en Indochine.

En outre, ils ont examiné les possibilités d'une assistance humanitaire accrue que la Croix-Rouge pourrait apporter au moment où un cessez-le-feu interviendrait dans cette partie du monde, en accord évidemment avec les autorités et les organes de la Croix-Rouge concernés. Mais, dans l'attente du cessez-le-feu, la Croix-Rouge se doit de renforcer les programmes en cours afin de remplir les tâches qui sont les siennes.

+ + +

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 33 30 80 - TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1141
10 novembre 1972

UGANDA : DES "TITRES DE VOYAGE CICR" POUR 4.200 APATRIDES

Genève (CICR) - L'opération d'évacuation des Asiatiques de statut indéterminé devant quitter l'Ouganda, coordonnée à Kampala par les Nations Unies, s'est terminée le 10 novembre 1972. Dans le cadre de cette action, la délégation du Comité international de la Croix-Rouge en Ouganda a délivré, entre le 25 octobre et le 9 novembre, 2'950 "titres de voyage CICR" à 4.200 personnes, leur permettant ainsi de partir dans le délai fixé par les autorités du pays.

En outre, le CICR a participé à l'installation et à l'administration de "centres de départ des Nations Unies" qui ont accueilli, pendant trois jours, quelque 600 Asiatiques en instance de départ. En collaboration avec le délégué de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Kampala, les délégués du CICR se sont particulièrement occupés des personnes handicapées, hospitalisées ou détenues, leur facilitant les formalités de départ.

Une permanence du CICR sera assurée à Kampala pendant un certain temps afin de délivrer les documents de voyage nécessaires aux Asiatiques concernés se trouvant encore dans le pays.

++++

COMITÉ INTERNATIONAL

DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



INTERNATIONAL COMMITTEE

OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

PRESS RELEASE

TÉL. 34 60 01 — TELEX : 22 269

Communiqué de presse No 1142
16 novembre 1972

EXPERIENCES PSEUDO-MEDICALES : ACCORD SIGNE ENTRE LES
GOVERNEMENTS DE LA RFA ET DE LA POLOGNE

Genève (CICR) - Un accord a été signé le 16 novembre 1972, entre les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de la République populaire de Pologne, sur l'indemnisation des victimes polonaises d'expériences pseudo-médicales, subies dans les camps de concentration nazis pendant la IIe guerre mondiale. Selon cet accord, qui met un terme à plus de dix ans d'efforts pour la compensation des victimes polonaises, le Gouvernement fédéral allemand versera 100 millions de DM au Gouvernement polonais. Cette somme s'ajoute à l'aide financière de 40 millions de DM transmise depuis 1961 à 1.357 victimes polonaises par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge.

Au cours d'une brève cérémonie qui s'est déroulée au siège du CICR à Genève, l'accord a été signé par les représentants des deux Gouvernements, le Prof. H. Rumpf du ministère des Affaires étrangères ouest-allemand et le Dr S. Zielinski du ministère de la Santé polonais, en présence du président du CICR, M. Marcel A. Naville, entouré de membres du Comité et de la Direction, ainsi que de MM. W. Bargatzky et J. Rutkiewicz, présidents respectivement de la Croix-Rouge allemande dans la RFA et de la Croix-Rouge polonaise.

+++



LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE / COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Case postale 2099, 1211 Genève 19
Adr. télégraphique : Licross Genève
Téléphone : 34 55 80 - Télex : LORCS CH 22 555

Genève

7, av. de la Paix, CH - 1211 Genève 1
Adr. télégraphique : Intercroixrouge
Téléphone : 34 60 01 - Télex : CICR CH 22 269

Communiqué de presse conjoint
4 décembre 1972

CICR 1143
Ligue-GEN 1972-18

**LA LIGUE ET LE CICR NOMMENT UN DIRECTEUR
POUR LA REEVALUATION DU ROLE DE LA CROIX-ROUGE**

Genève (CICR-LIGUE) - Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont créé un comité conjoint chargé de réévaluer le rôle actuel et futur de la Croix-Rouge dans le monde. Ils ont nommé, dans le même temps, M. Donald Tansley (Canada) comme directeur de cette étude.

M. Tansley, actuellement vice-président exécutif de l'Agence canadienne pour le développement international, prendra ses fonctions, à Genève, le 1er février prochain.

Le comité conjoint pour la réévaluation - dont les travaux devraient s'étendre sur deux à trois ans - aura pour tâche de réunir toutes informations utiles visant à définir, de manière objective, les lignes directrices et l'organisation de la Croix-Rouge. Cette étude va dans le sens d'une meilleure approche des problèmes auxquels la Croix-Rouge est confrontée aujourd'hui, problèmes qui s'amplifieront encore au cours des prochaines décennies.

+++

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TÉL. 34 60 01 — TELEX : 22 269

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1144
15 décembre 1972

M. Freymond quitte le CICR

Genève (CICR) - Lors de sa séance plénière du 14 décembre, le Comité international de la Croix-Rouge a pris connaissance, avec un vif regret, de la démission de M. Jacques Freymond, membre depuis 1959 et ancien vice-président.

A cette occasion, le CICR lui a exprimé sa gratitude pour les éminents services qu'il a rendus à l'institution à Genève ou lors de nombreuses missions effectuées en divers pays et notamment lorsqu'il a, en 1969, exercé les fonctions présidentielles à titre intérimaire.

+++

COMITÉ INTERNATIONAL
DE LA
CROIX-ROUGE

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENÈVE



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF THE
RED CROSS

PRESS AND INFORMATION DEPARTMENT
7, AVENUE DE LA PAIX
CH - 1211 GENEVA

TÉL. 34 60 01 -- TELEX : 22 269

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS RELEASE

Communiqué de presse No 1145

15 décembre 1972

VISITE D'UN LIEU DE DETENTION EN IRLANDE DU NORD

Genève (CICR) - Deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge, dont un médecin, se sont rendus, les 13 et 14 décembre, au Centre de Long Kesh, connu dorénavant sous le nom de "Maze Prison".

Cette visite, comme les précédentes, a été faite avec le plein accord du secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord.

Les délégués ont visité librement l'ensemble des détenus se trouvant à ce moment-là à "Maze Prison" et se sont entretenus sans témoin avec ceux de leur choix.

Conformément à l'usage, le rapport du CICR sur la visite sera remis directement au Gouvernement du Royaume-Uni par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord.

+++



LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE / COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Case postale 2099, 1211 Genève 19
Adr. télégraphique : Licross Genève
Téléphone : 34 55 80 - Télex : LORCS CH 22 555

Genève

7, av. de la Paix, CH - 1211 Genève 1
Adr. télégraphique : Intercroixrouge
Téléphone : 34 60 01 - Télex : CICR CH 22 269

Communiqué de presse conjoint
18 décembre 1972

CICR 1146
LIGUE-Gen 1972-20

LA CROIX-ROUGE PRETE A INTENSIFIER SON ACTION HUMANITAIRE EN INDOCHINE

Genève (CICR-LIGUE) - Dans la perspective d'un cessez-le-feu en Indochine, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont constitué un groupe opérationnel chargé d'assurer la mise en commun de toutes les ressources de la Croix-Rouge et d'harmoniser les plans d'action afin d'assister avec le maximum d'efficacité les victimes des conflits. L'intégration sur le plan des opérations ne modifie pas les responsabilités des deux institutions.

Dans le cadre de cet accord, le CICR et la Ligue ont fait appel à M. Olof Stroh, secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise, pour diriger l'ensemble des opérations de la Croix-Rouge en Indochine. Celui-ci est entouré d'un groupe d'experts mis à sa disposition par le CICR, la Ligue et quelques Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Un plan préliminaire, tenant compte des programmes déjà en cours et des vœux exprimés par diverses autorités et organisations de la Croix-Rouge, a été élaboré à Genève, en prévision de la proclamation d'un cessez-le-feu. Il couvre les aspects d'activités actuelles et prévisibles dans les domaines de la protection et des secours que la Croix-Rouge pourrait être amenée à développer. Ce plan traite en particulier des questions relatives au personnel nécessaire, aux achats de secours dans le Sud-Est asiatique, à leur transport, à leur stockage, aux moyens de communication et à ceux d'information, aux contacts et à la coordination avec les organisations internationales ou nationales qui s'appêtent également à intervenir une fois le cessez-le-feu proclamé.

Les dépenses pour les trois premiers mois sont estimées à environ 50 millions de francs suisses. Pour répondre aux besoins déjà exprimés, il est prévu d'envoyer sur le terrain quelque soixante délégués. Ceux-ci seront répartis en plusieurs équipes, en étroite collaboration avec les diverses organisations de la Croix-Rouge directement intéressées. Les délégations du CICR et de la Ligue existant actuellement en Indochine seront unifiées et renforcées.

D'ores et déjà, un appel vient d'être lancé à l'ensemble des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge afin d'obtenir de leur part le personnel qualifié et les moyens financiers nécessaires.

+++